

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

COMMUNE DE POISY

(Département de la Haute-Savoie)

Exercices 2019 et suivants

Synthèse

Mai 2025

AVERTISSEMENT

Cette synthèse est destinée à faciliter la lecture et l'utilisation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes, délibérées le 3 décembre 2024.

Seul le rapport engage la chambre.

La réponse au rapport est publiée à la suite du rapport, dans l'espace réservé

SYNTHESE

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Poisy pour les exercices 2019 et suivants.

Située à cinq kilomètres à l'ouest d'Annecy et membre de la communauté d'agglomération du Grand Annecy, la commune accueille un peu moins de 9 000 habitants. Sa population a fortement augmenté en raison notamment de l'attractivité de son territoire.

Une situation financière redevenue saine mais une trésorerie à surveiller

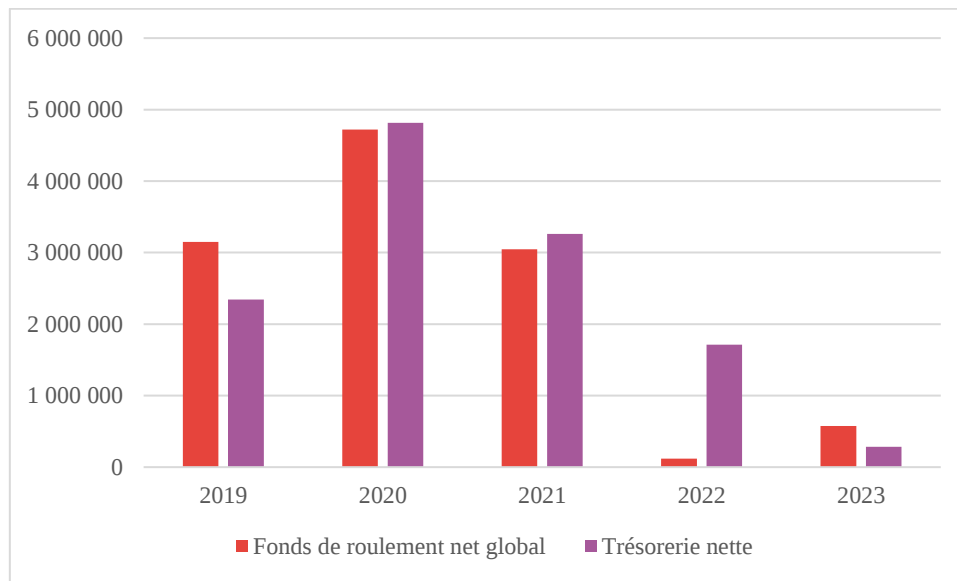
Au cours de la période 2019 / 2023, les charges de gestion ont augmenté plus rapidement que les produits, respectivement de 28,2 % et 22,2 %. La trésorerie s'est fortement dégradée. L'excédent brut de fonctionnement s'établissait à seulement 12 % des produits de gestion en 2022 avant de se redresser en 2023.

Tableau n° 1 : Capacité d'autofinancement (CAF)

En €	2019	2020	2021	2022	2023	Évol.% ou cumul (en €)
Excédent brut de fonctionnement	1 835 193	1 876 604	1 636 775	1 016 818	1 899 826	3,5 %
+ Résultat financier	-531 394	- 387 192	- 338 223	- 280 882	- 281 113	- 47,1 %
+/- Titres et mandats annulés sur exercices antérieurs	133	3 784	-52 432	3 962	230	73 %
= CAF brute	1 303 932	1 493 196	1 246 120	739 898	1 618 942	24,2 %
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>17,3 %</i>	<i>20,2 %</i>	<i>15,9 %</i>	<i>8,8 %</i>	<i>17,5 %</i>	
- Annuité en capital de la dette	1 026 858	1 126 397	1 152 065	659 897	650 000	4 615 217 €
= CAF nette ou disponible	277 074	366 799	94 055	80 001	968 942	1 786 871 €

Source : CRC

La capacité d'autofinancement a également fortement diminué en 2021 et 2022. Elle s'est rétablie en 2023. En choisissant de financer un ambitieux programme d'investissements par ses fonds propres et en limitant le recours à l'emprunt, la commune a amélioré sa capacité de désendettement mais a fortement dégradé son fonds de roulement et sa trésorerie en 2022 et 2023. Elle termine l'année 2023 avec une trésorerie de 283 k€ représentant moins de 14 jours de charges courantes ce qui est très insuffisant. On considère généralement que ce nombre doit s'établir entre 30 et 90 jours.

Graphique n° 1 : Évolution du fonds de roulement et de la trésorerie en €

Des irrégularités qui mettent en évidence une nécessaire professionnalisation des fonctions supports

Un audit organisationnel en date de 2021 a conduit la commune à renforcer ses effectifs. Certaines procédures de gestion doivent toutefois encore être améliorées afin d'assurer une meilleure sécurité juridique.

La chambre relève en effet un certain nombre d'irrégularités concernant la gestion des ressources humaines. Elle recommande à la commune de mettre fin aux nombreuses irrégularités relevées pour le recrutement et le renouvellement des agents contractuels sur emplois permanents. Elle recommande aussi de se mettre en conformité avec la réglementation en matière d'heures supplémentaires et d'astreintes et de mettre fin au versement de la prime dite de 13^{ème} mois.

En matière de commande publique, la commune ne dispose pas de l'organisation ni des outils lui permettant d'assurer le respect des règles de publicité et de mise en concurrence. Elle devra notamment se doter d'une nomenclature des achats et mettre en place un recensement des besoins par catégories d'achat associé à un contrôle de la computation des seuils.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1. : Mettre fin aux irrégularités constatées pour le recrutement et le renouvellement des contrats des agents non titulaires, en autorisant par délibération le recrutement d'agents contractuels et en déclarant au préalable les vacances de postes dans le respect des délais requis.

Recommandation n° 2. : Mettre fin au versement de la prime dite de 13^{ème} mois.

Recommandation n° 3. : Procéder à un recensement exhaustif des besoins à partir d'une nomenclature des achats, afin de définir et mettre en œuvre les procédures d'achats ad hoc pour chaque segment d'achat.

Recommandation n° 4. : Améliorer les prévisions budgétaires en fonctionnement pour renforcer leur sincérité.



Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes

124-126 boulevard Vivier Merle

CS 23624

69503 LYON Cedex 03

auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-auvergne-rhone-alpes>